MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Saint-Étienne-de-Fursac Paulhac

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste et chapelle Saint-Fiacre

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste et chapelle Saint-Fiacre

Protection : classement

Arrêté : classement le 19/02/1938

Étendue de la protection : Eglise Saint-Jean et chapelle Saint-Fiacre : classement par arrêté du 19 février 1938

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.